



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 7, numéro 18

Avril-Juin 2024

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/IRGES6255>

SECURITE ENERGETIQUE ET DEFIS GEOPOLITIQUES DE LA MEDITERRANEE ORIENTALE : CAS DU CONFLIT GRECO-TURC

Henri Benjamin NTIKALA BOOTO

Master en Relations Internationales au Webster University Saint Louis Missouri, USA, Campus
d'Athènes/Grèce et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale
(UPN), Kinshasa-RDC

RESUME

Le présent article analyse les enjeux autour du contrôle et de gestion des ressources énergétiques stratégiques dans la partie orientale de la Méditerranée en mettant un accent particulier sur l'antagonisme gréco-turc.

Mots-clés : *sécurité collective, géopolitique, méditerranée, conflit gréco-turc.*

ABSTRACT

This article analyzes the issues surrounding the control and management of strategic energy resources in the eastern Mediterranean, with a particular focus on the Greek-Turkish antagonism.

Keywords : *collective security, geopolitics, Mediterranean, Greek-Turkish conflict.*

INTRODUCTION

La terre est avant tout une planète bleue car, couverte à 70% par l'élément liquide, l'eau, que nous appelons désormais l'or bleu y égaré à son rôle majeur sur l'économie. Que l'on pense à l'énergie, à la création de pipeline, à la fibre optique, au transport maritime ainsi qu'aux exercices militaires (sous-marins), il s'agit premièrement de l'eau, vecteur de développement socio-économique.

Certains auteurs comme Hervé Couteau-Bégarié notent que plus de six milliards de tonnes de marchandises sont transportées par voie maritime,

alors que quelques dizaines de millions de tonnes transportées par voie aérienne. La mondialisation est une réalité dans laquelle les mers et les océans occupent une place essentielle.¹

Parlant des mers, l'attention de cette étude est portée essentiellement sur la mer Méditerranée. En effet, cet espace maritime a la particularité de servir de trait d'union entre trois continents : l'Afrique, l'Asie et l'Europe.

Cette configuration géographique de jonction de trois continents est révélatrice en sens qu'elle apporte un autre élément d'étude. Il s'agit de trois aires de déséquilibre entre les pays en voie de développement d'Afrique dans sa partie sud, les pays émergents d'Asie au centre-est et les pays développés au Nord.

Le niveau de développement étant déséquilibré et disparate, les relations de coopération entre les Etats qui appartiennent tous dans un même espace suscitent un ressentiment de répulsions et de suspensions.

Pourquoi s'intéresser autant sur la Mer Méditerranée, particulièrement sa partie orientale ? C'est suite à sa dimension stratégique, ensuite son rôle majeur dans le commerce international.

En effet, c'est elle qui relie l'Océan Atlantique à l'Océan Indien en passant par le canal de Suez, faisant jonction à la Mer Rouge, Mer Noire et le Détroit de Gibraltar.

Dans cette partie, Bouchra Rahmoun et Younes Slaoui² révèlent que 100.000 navires traversent tous les ans le détroit de Gibraltar, 30% du volume mondial du transport maritime commercial et 28% du trafic mondial de transport pétrolier maritime transitent chaque année par la Méditerranée.

C'est autant dire que la diplomatie navale prend des dimensions de plus en plus importantes dans les relations entre les Etats côtiers ou non.

¹ COUTEAU-BEGARIE H., « De l'histoire navale aux défis maritimes contemporains », dans *Stratégie*, n° 109, p. 12.

² RAHMOUN B. et SLAOUY Y., *Géopolitique de la Méditerranée*, PUF, Paris, 2019, p. 6.

L'intérêt de cette étude s'explique du fait que ce sujet attire autant qu'il ébranle le monde de la science à cause de son rôle géopolitique de transport maritime, de recherche technologique de pointe, de fabrication des matériels de guerre dont les sous-marins, des passages des pipelines, des ressources naturelles, aujourd'hui, avec des fibres optiques. Toutes ces recherches combinées avec la préservation des intérêts et la consolidation de l'hégémonie de chaque Etat débouchent généralement sur des conflits qu'il faille s'intéresser. Pour préserver la paix dans cet espace vital, il est nécessaire de renforcer la sécurité notamment contre les pirates et des terroristes.

I. QUESTION DE MERS

Après le boum pétrolier intervenu en 1973, les Etats se sont rendu compte de l'importance des hydrocarbures et chacun devait faire des explorations en vue de demeurer indépendant. Ces explorations ne vont pas sans risque étant donné que les délimitations des côtes par rapport à la mer n'étaient pas clairement définies. C'est cela la source des conflits.

L'observation de ces conflits était due à la gestion et à l'utilisation de l'eau. C'est alors que les différents Etats se sont retrouvés en Jamaïque en 1982 pour signer la Convention de Montego Bay. Le but de la Convention était de réglementer l'exploitation et le droit d'assistance en eau. Cependant, ladite convention n'a pas fait l'unanimité puisque de nombreux Etats notamment enclavés ne l'ont pas signé à la suite des désaccords de délimitations.

Selon les signataires, la largeur des eaux territoriales devait atteindre 12 miles des côtes, soit environ 22 kilomètres.

La première controverse de cette délimitation est venue de la Turquie et de la Grèce pour qui, la limite fixée à 12 miles comme le droit le permet l'arrange. Mais, si on prend en compte ces limites, les Turcs ne pourront plus traverser la mer Egée sans passer par les eaux grecques. Ne l'ayant pas signé, la Turquie ne reconnaît pas cette convention. C'est déjà un conflit.

Pour dissiper les contestations de la convention, les signataires se ravisent pour élargir les limites à la Zone économique exclusive (ZEE). Large de 200 miles, soit 370 kilomètres, la ZEE assure à l'Etat côtier un droit exclusif d'exploration, d'exploitation et de gestion des ressources de la zone. En d'autres termes, tout ce qui est découvert dans cette zone appartient à l'Etat. Si ailleurs, la solution pouvait être trouvée, la Turquie n'est toujours pas satisfaite au regard de ses frontières très exiguës avec la Grèce en Méditerranée.

Selon Eléa Pommiers³, ce cadre juridique fixé par la Convention de Montego Bay apporte peu de solutions en Méditerranée. D'abord, parce que la Turquie ne l'a jamais signée. Ensuite, les côtes sont très proches pour établir clairement une ZEE de 200 miles. Dans ce cas, le droit international invite les Etats à négocier des accords bilatéraux pour délimiter leur ZEE, à égale distance. Mais, la Grèce et la Turquie n'ont jamais trouvé un terrain d'entente.

Pour la Grèce, la limite de son territoire se situe sur les côtes de ses îles les plus reculées, à l'Est et au sud de la mer Egée, à quelques kilomètres de la côte.

Réduisant Ankara au strict minimum, la Turquie revendique une ZEE beaucoup plus vaste qui correspondrait à son plateau continental, engloberait une bonne partie des îles grecques. Deux positions inconciliables.

Faisant tous les deux parties de la Méditerranée orientale, il importe d'apporter des éclaircissements sur l'enjeu que présente cette partie.

II. ENJEU DE LA MEDITERRANEE ORIENTALE

La Méditerranée orientale est au carrefour de trois continents, comme nous l'avons évoqué à l'introduction. Cette position géopolitique lui confère un statut stratégique et un véritable pôle d'enjeux économiques divers et contradictoires. Outre l'abondance, dans cet espace, d'immenses quantités de gaz et de pétrole, elle sert aussi de route internationale.

³ POMMIERS E., « Pourquoi la Grèce et la Turquie s'affrontent en Mer Méditerranée ? », dans *Le Monde*, 14 Septembre 2020.

Cela signifie, d'après Andrea Prontera⁴ la primauté des intérêts géopolitiques sur les intérêts géoéconomiques et la subordination de la politique économique à la géopolitique. Voir les relations énergétiques à travers une lentille géopolitique signifie les analyser comme des relations étatiques motivées par des intérêts de sécurité nationale et de politique étrangère, et non par des intérêts économiques.

Avec l'exploitation du gaz naturel dans cette partie, l'énergie devient un outil important dans la conduite de la politique étrangère et la sécurité des Etats.

Contrairement au pétrole, le gaz naturel a des caractéristiques physiques qui rendent le transport coûteux, que ce soit par pipeline ou sous forme liquéfiée. En raison de ces composantes infrastructurelles fixes, le secteur gazier est particulièrement sensible aux relations politiques entre les pays.

Ainsi donc, les politiques de développement gazier sont fortement affectées par le contexte sécuritaire dans lequel elles s'inscrivent.

Depuis la fin des années 1990, les ressources en hydrocarbures de la Méditerranée orientale ont considérablement augmenté en importance.

Les découvertes majeures au large des côtes d'Israël et de Chypre entre 2009 et 2011 (dans le champ de Léviathan et d'Aphrodite) et au large des côtes de l'Egypte en 2015 (dans le champ de Zohr) peuvent avoir un impact transformateur significatif sur la politique de sécurité énergétique dans toute la région et au-delà.⁵

Il est établi que depuis 2009, la partie orientale de la mer Méditerranée est devenue un terrain de compétition technologique et source des tensions des pays explorateurs et producteurs. Chaque pays disposant d'une façade maritime tente de mener des recherches afin de trouver des gisements dans sa ZEE.

⁴ PRONTERA A. et RUSZEL M., *Energy security in the Eastern Mediterranean*, Middle East Policy, 2017, p. 145.

⁵ PRONTERA A., *Op. cit.* p. 148.

C'est pourquoi, les problèmes n'ont pas tardé à éclater entre les pays côtiers. D'abord, la Syrie n'a jamais reconnu l'Etat Hébreu et la Turquie ne reconnaît pas l'existence de la République de Chypre. Cependant, la République de Chypre du Nord n'est reconnue par aucun pays du monde en dehors de la Turquie.⁶

N'étant pas partie à la Convention de Montego Bay, la Turquie ne reconnaît pas la ZEE grecque, et encore moins celle de Chypre. Tous les gisements réclamés étant situés au sud de Chypre, la Turquie les revendique pendant que la communauté internationale rejette ses prétentions.

Il sied de noter que les réserves déjà connues et exploitées et celles attendues dans le bassin de levantin sont bien placées pour devenir une source supplémentaire d'approvisionnement en gaz naturel pour l'Union Européenne, constituant une alternative importante, par exemple au gaz Russe ou au gaz iranien, qui apportera un haut niveau de sécurité à l'Europe.

Il existe cependant deux conditions soulevées par Angelos Giannakopoulos⁷, premièrement, la stabilité de la région. Deuxièmement, l'élaboration simultanée d'une planification stratégique à long terme sur la base de solutions technico-économiques bien étudiées et la coordination des actions entre les pays.

La découverte de pétrole et de gaz en Grèce (au sud de l'île de Crète et dans la mer Ionienne) et au nord-ouest et le centre fera de ce pays une plaque tournante de transport d'énergie vers l'Union Européenne par le pipeline Trans-Adriatique qui partira de l'Azerbaïdjan via la Turquie, la Grèce, l'Albanie et l'Italie. Mais, la Turquie ne rassure pas sur la sécurité de cette ligne de transport du gaz étant qu'elle ne dispose pas suffisamment des eaux territoriales pour mener ses propres recherches.

En revanche, d'autres pays baignés par la Méditerranée n'exploitent pas leurs gisements pour multiples raisons. Il s'agit du Liban et de la Syrie.

⁶ KUL, Conflit en Méditerranée : la Turquie peut-elle vaincre l'Union Européenne ?, 13 Septembre 2020.

⁷ GIANNAKOPOULOS A., « Energy cooperation and security in the Eastern Mediterranean : a seismic shift towards peace of conflict, dans *Research paper*, n°8, 2016.

Concernant le Liban, il y a trois problèmes : d'une part, son économie en crise freine les nouveaux investissements, d'autre part, le pays est éloigné de sa ZEE où se situent ses gisements. Enfin, son conflit avec Israël ne lui permet pas d'effectuer des recherches.

Quant à la Syrie, plongée dans une longue guerre civile, ne fait pas non plus des recherches en dépit de l'existence des potentiels gisements.

Tandis qu'Israël, devient le premier pays de la région à faire des découvertes majeures de gaz, il reste aussi le premier acteur dans le jeu économique et politique en termes des nouvelles routes d'exportation et de projets d'infrastructures.

Se rapprochant de la Grèce et de la Chypre après le refroidissement de ses relations avec la Turquie, Israël joue la carte de la sécurité énergétique de la région jusqu'à signer un accord de coopération sur le gaz, incluant, outre la Grèce et la Chypre, l'Egypte. Plus tard, l'Italie et la Jordanie ont rejoint l'accord.

La Turquie fut écartée pour trois raisons : Premièrement, ses relations difficiles avec la Grèce et la Chypre en raison de l'occupation de la partie Nord de Chypre. Deuxièmement, la détérioration de ses relations avec Israël du fait du soutien qu'elle accorde aux Palestiniens, Troisièmement enfin, la critique que la Turquie a formulé à l'endroit d'Israël du fait de la délocalisation de l'ambassade Américaine à Jérusalem.

Les relations avec l'Egypte ne sont pas non plus au beau fixe du fait du soutien Turc aux Frères musulmans et le président déchu Morsi. La dernière pomme de discorde demeure le soutien de la Turquie et de l'Egypte aux fractions rivales pour le contrôle de la Libye. Ces tensions ne permettent pas la réalisation du pipeline Trans-Adriatique qui devait passer par la Turquie.

CONCLUSION

Au terme de la présente réflexion, il y a lieu de signifier les conflits opposant la Turquie et la Grèce se résume à la question de la délimitation des eaux territoriales et de la zone économique exclusive de la Méditerranée.

Evidemment, chacun des protagonistes essaie de faire appliquer une délimitation des eaux territoriales en fonction de ses intérêts. Les Grecs, pour leur part, veulent une solution en application du droit maritime international. A ce sujet, le problème est que la convention internationale qui le régit, la Convention de Montego Bay, n'a jamais été signée par la Turquie. En effet, elle ne reconnaît donc pas ce droit maritime international.

Autre élément, si ce droit maritime international était appliqué mécaniquement à la mer Egée, cela la transformerait automatiquement en une sorte de lac grec, au vu de la configuration particulière de la zone constituée de multiples îles helléniques. Ainsi, la revendication des Turcs visant à réclamer la possibilité d'une adaptation de l'application du droit maritime international au vu de la configuration géographique singulière de la région n'est pas sur le fond illégitime.

Autre question, tout aussi récurrente et non résolue : la situation de Chypre. On se rappelle l'intervention de l'armée turque sur l'île de Chypre en 1974 ayant mené à sa partition en deux entités : 38% de l'île pour les Chypriotes turcs, 62% pour les Chypriotes grecs. Depuis lors, une situation de statu quo prévaut.

On évoque souvent Chypre comme membre de l'Union européenne depuis 2004, ce qui est juridiquement une réalité, mais l'on oublie de préciser qu'il n'y a que la partie chypriote grecque qui en fait de facto partie, la partie chypriote turque n'en étant pas membre. Cela a évidemment des conséquences sur la délimitation des eaux territoriales.

Facteur aggravant et déclenchant de la crise actuelle, il y a eu des découvertes de gisements gaziers offshore au cours de ces dernières années, et chacun des protagonistes revendique la possibilité de faire de la prospection et d'exploiter ces ressources.

Cette crise, sérieuse et préoccupante, a donc des racines très anciennes qui n'ont jamais été réglées. Elle ne pourra trouver d'issue rapidement, le contentieux s'étant aggravé au fil des années.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- COUTEAU-BEGARIE H., « De l'histoire navale aux défis maritimes contemporains », dans *Stratégique*, n°109, s.d.
- GIANNAKOPOULOS A., « Energy cooperation and security in the Eastern Mediterranean : a seismic shift towards peace of conflict, dans *Research paper*, n°8, 2016.
- KUL, Conflit en Méditerranée : la Turquie peut-elle vaincre l'Union Européenne ?, 13 Septembre 2020.
- POMMIERS E., « Pourquoi la Grèce et la Turquie s'affrontent en Mer Méditerranée ? », dans *Le Monde*, 14 Septembre 2020.
- PRONTERA A. et RUSZEL M., *Energy security in the Eastern Mediterranean*, Middle East Policy, 2017.
- RAHMOUN B. et SLAOUI Y., *Géopolitique de la Méditerranée*, PUF, Paris, 2019.